

Prélèvement d'assurance sans contrat

Par Nrtg, le 17/06/2013 à 11:24

Bonjour,

Fin 2012 j.ai fait l'accisition d'un bien immobilier

La banque a laquelle nous avoons fait notre credit nous a proposé une assurance habitation , nous a envoyé un contrat auquel nous n'avons pas donné suite . Seulement la sociéte d'assurance nous preleve la somme depuis le mois de novembre.

J'ai contacte la banque en question qui ma dit qu'il allait faire le necessaire et rien!!! La solution il ma sit de bloquer le prelevement chose faite mais je viens de recevoir un courrier pour me prevenir si je ne paye pas ils vont engager une procedure de mise a demeure. La question est : comment ils ont fait pour prelever sans autorisation de ma part et sans contrat signé ? je suis a la recherche d'un courrier assez ferme pour leur dire tout ça. Merci de m.aider

Par Lag0, le 17/06/2013 à 13:36

Bonjour,

Vous demandez simplement à la compagnie d'assurance de vous envoyer la copie du contrat signé par vous et à la banque, la copie de l'autorisation de prélèvement. Si ni l'une, ni l'autre, ne peut fournir ce document, les 2 sont en faute!

Par chaber, le 17/06/2013 à 14:31

bonjour

le contrat d'assurances non signé n'a aucune valeur juridique (sauf parfois souscription par internet avec signature électronique)

Pour confirmer ce que préconise LagO, il faut envoyer une LRAR à l'assureur et exiger le remboursement des sommes perçues indument, si vous avez subi des prélèvements